



Association fondée en 1907
Reconnue d'utilité publique – décret du 3 février 2010
Membre fondateur de l'**UICN**

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Maison dans la Vallée, Avon

Samedi 4 avril 2015

Denis Bauchard, Président

Le président accueille les nombreux participants qui se sont déplacés en ce samedi de week-end de Pâques. Il salue en particulier la présence de M. Frédéric Valletoux, conseiller régional et maire de Fontainebleau ainsi que de Daniel Raymond, adjoint au maire, de Mme Marie-Charlotte Nouhaud, maire d'Avon, de M.Gérard Millet, maire de Melun, de Mme Sylvie Bellecourt, maire de Héricy, de M. Jean-François Robinet, ancien conseiller général, de M.Claude Lashermes, directeur des routes du Conseil départemental, de M.Benjamin Beaussant, directeur départemental de l'ONF, de M. Gilles Berroir représentant le directeur de la DDT, ainsi que des représentants d'associations amies, notamment la Réserve de Biosphère, les Amis du Château de Fontainebleau, l'ARCIF, l'ANVL, le Codérando.

Il transmet les excuses de plusieurs personnalités, notamment Mme Valérie Lacroute, député- maire de Nemours, de M.Didier Maus, maire de Samois, de M. Jean-Pierre Joubert, maire de Bourron-Marlotte, Mme Isabelle Rambaud, Directrice des Archives et du Patrimoine, M.Yves Schenfeigel, directeur de la DDT et M.Philippe Evrard, président des Amis du Patrimoine du canton de la Chapelle La Reine.

Comme chaque année, cette assemblée générale se déroulera en deux temps. Tout d'abord prendra place l'Assemblée statutaire, au cours de laquelle seront présentés le rapport d'activités et le rapport financier et votées résolutions et motions. En outre les priorités 2015 seront abordées. Ensuite interviendra un débat au cours duquel le Préfet de Seine et Marne, M. Jean-Luc Marx a bien voulu accepter d'intervenir sur le thème de la propreté en Forêt de Fontainebleau.

Au préalable, il souhaite remercier le préfet de Seine et Marne de même que ses collaborateurs notamment ceux de la Direction du territoire et de la Cohésion sociale, qui sont des interlocuteurs avec lesquels des relations confiantes ont été établies. Il voudrait également rappeler l'excellente coopération établie avec les élus du Conseil général et plus spécialement avec trois de ses directions, celle des Routes, celle des Archives et du Patrimoine, celle enfin de l'Environnement. Il entend naturellement poursuivre une telle coopération avec le Conseil départemental nouvellement élu. Des remerciements pour l'appui, notamment financier, sont également adressés aux maires des communes du pays de Fontainebleau avec lesquels des relations étroites ont été nouées. Enfin, il entend enfin souligner la qualité de la relation établie avec l'Office national de Forêts et son directeur interdépartemental, qui sont pour l'Association des interlocuteurs au quotidien.

Il donne la parole au Secrétaire général de l'Association qui présente le rapport d'activités pour 2014.

Rapport d'activité présenté par Jean Claude Polton, Secrétaire Général

1. Participation aux comités et commissions

L'Association des Amis de la forêt est représentée dans plus d'une vingtaine de comités et commissions, locales, départementales et nationales. Les AFF sont associés notamment à la gouvernance de la forêt de Fontainebleau et participent aux trois comités qui l'assurent (Comité des usagers, comité Natura 2000 et comité de pilotage de *Fontainebleau Forêt d'Exception*) et à leurs différents groupes de travail. Un certain nombre d'aménagements au périmètre de la forêt, qui bénéficie du statut de forêt de protection, sont actuellement envisagés : l'Association les étudiera avec vigilance une fois qu'elle en sera saisie.

2. Actions en forêt

2.1. **Travaux de balisage et d'entretien** par nos 50 baliseurs bénévoles de la Commission Terrain des 20 sentiers de promenades (300 km) sur les trois forêts domaniales par des activités habituelles (réfection balises, débroussaillage, nettoyage, etc.) et des activités exceptionnelles comme le nettoyage des TAG et des balisages sauvages.

- A noter particulièrement la création d'un sentier n°20 à Recloses en réunissant plusieurs itinéraires existants (balisage, toponymie et panneaux d'information) ; il sera inauguré le 28 juin 2015. (Une variante a été mise en place sur le sentier 6, à la mare aux Sangliers).

- Plusieurs baliseurs participent à l'enquête de fréquentation en forêt diligentée par l'ONF.

2.2. **Inventaire et protection du patrimoine forestier (CT)**

- **Commission carrières et carriers (CCC)**. L'inventaire des vestiges des carrières de grès de la forêt de Fontainebleau est terminé. Un dossier réunissant toutes nos recherches sera rédigé dans le second semestre 2015. Il sera suivi d'une synthèse et archivé. Un document relatif à la sauvegarde des abris de carriers et autres structures a été écrit en juillet 2014. Il sera complété au fur à mesure de l'avancement de nos travaux. Les vestiges de carrières aux Trois pignons seront ensuite recherchés, en commençant par le Coquibus. Une vidéo de présentation des activités de la CCC a été mise en ligne sur le site web aaff.fr. Un groupe de travail a entrepris la rédaction de dossiers sur les grès dans le massif de Fontainebleau qui donneront la matière pour un nouveau Cahier des AFF.

- **Le Groupe des arbres remarquables (GAR)** a pu faire un nombre suffisant de sorties nous permettant de combler, en partie, le retard que nous avons pris en 2013 et plus de la moitié des arbres enregistrés par l'équipe précédente ont été contrôlés. Si, dans les années à venir, nous pouvons maintenir ce rythme, le recensement complet devrait nous prendre environ 6 ans. Aujourd'hui on peut estimer à 900 le nombre d'arbres remarquables et à 150 les arbres candidats restants. Un recensement plus précis sera publié au début de 2015.

- **Actions pour améliorer la propreté de la forêt**. L'Observatoire de la forêt a permis de recueillir 113 signalements contre 86 en 2013, dépassant ainsi son niveau de 2012, année de sa création. Ils portent sur la propreté au sens large, avec 4 rubriques : détritiques disséminés, dépôts sauvages, tags et marquages intempestifs, signalétiques, balisages sauvages. Les atteintes à la propreté représentent au total 68 cas en 2013 et 96 en 2014, soit une très forte augmentation, tant en valeur absolue qu'en pourcentage du total (80% et 85 %). Les détritiques disséminés, en particulier le long des routes, relèvent

le plus souvent de négligences qui sont le fait moins des promeneurs et autres usagers de la forêt, en général respectueux de la forêt, que d'automobilistes de passage qui ne s'arrêtent que brièvement. Dans le cadre de la semaine du développement durable, les AFF ont accueilli le « grand public » sur deux sites forestiers (parkings du Rocher Canon et des Longues Vallées), afin de sensibiliser sur les enjeux de la propreté de la forêt et les inciter à changer les comportements. Une quantité impressionnante de déchets a été collectée, avant d'être ramassée par un camion de l'ONF, puis recyclée par le SMICTOM.

3. Connaissance de la forêt

3.1. Promenades guidées. Comme l'année passe, 33 promenades guidées ont été organisées, soit 7 de plus qu'en 2012. Gratuites et ouvertes à tous, sauf exception, elles ont permis aux participants de découvrir des aspects divers et variés de la forêt (géologie, botanique, carrières de grès, histoire, arbres remarquables, découverte de sites méconnus...). Ces promenades qui sont un point fort des actions des AFF en direction du public font l'objet de comptes-rendus participatifs accessibles sur le site web.

3.2. Communication. Le site web a été régulièrement actualisé notamment par sa page d'accueil qui annonce les promenades, donne les dernières nouvelles de la forêt – avec notamment les informations communiquées par l'ONF – ainsi que les événements impliquant l'association. Les relations avec la presse écrite locale ont été régulières et nous avons répondu aux demandes de la télévision (*Forêts royales d'Ile-de-France*, diffusé sur FR3).

3.3. Publications. En plus des publications envoyées aux adhérents (Voix de la Forêt, Feuilles vertes), les AFF ont participé à la rédaction du *Carnet de mission* consacré à la restauration du sentier bleu n°2 ainsi qu'à son inauguration par l'ONF.

Une nouvelle édition du Guide des sentiers de promenades dans le massif de Fontainebleau, la 7^e, a été préparée pour une parution en mai 2015.

3.4. Manifestations. Elles ont permis de présenter nos activités et nos publications, mais aussi de renseigner le public sur la forêt et les consignes à suivre pour s'y promener : forums des associations (Avon-Fontainebleau, Chailly-en-Bière, Vaux-le-Pénil), Journée Stevenson à Recloses, Journées européennes du patrimoine au château de Fontainebleau).

3.5. Actions en direction des jeunes. Nous avons guidé des promenades de découverte de la forêt de la maternelle au collège et sommes intervenus dans une classe de l'école élémentaire de Barbizon pour un travail sur les cartes de la forêt. Nous avons répondu aux demandes d'étudiants dans le cadre de leurs recherches

4. Relations extérieures

4.1. Les relations avec le Directeur interdépartemental de l'Office National des Forêts, les responsables de la gestion forestière, de l'accueil du public ou de la communication, ainsi que les chefs d'unités territoriales et les agents patrimoniaux ont été réguliers et fructueux. Pour la deuxième fois, une journée d'étude, a permis aux responsables de l'ONF la présentation des premiers éléments de réflexion concernant la révision de l'aménagement des forêts de Fontainebleau et de répondre aux questions posées.

4.2. Les relations avec divers organismes tels que le Service Départemental Incendie et Secours (SDIS) ou le Centre d'écotourisme de Franchard sont également régulières.

4.3. Les AFF ont renforcé leur partenariat avec plusieurs associations amies. Des promenades conjointes ont été organisées avec le GERSAR, la Société des Amis et Mécènes du château de Fontainebleau, Rando Ile-de-France, l'Association des Amis du patrimoine du canton de la Chapelle la Reine, R.L.

Stevenson à Grez. Les AFF ont accueillis des représentants des Amis de la Forêt de Soignes et participé aux journées d'études en forêt de Haye et au colloque sur « l'urbanisation de la forêt » organisés par la Fédération Nationale des Sociétés Amies des Forêts en septembre 2014.

4.4. Le département de Seine et Marne comme les communes proches de la forêt et leurs services continuent d'apporter à l'Association leur soutien, notamment financier. Par ailleurs la commission terrain a pris l'habitude de se réunir dans les communes du bornage (Bourron-Marlotte et Noisy-sur-Ecole). Nous avons également des relations suivies avec la préfecture de Seine et Marne, et ses services. Nous tenons remercier tous nos partenaires publics de leur appui.

Rapport financier présenté par Bertrand Dehelly Vice Président et Trésorier

L'exercice 2014 a été marqué sur le plan des recettes par plusieurs facteurs favorables :

- 1) D'abord une augmentation des recettes de cotisations qui passent de 14 394 € à 18 860 €. Cela résulte d'un nombre important de nouveaux cotisants (+122) et d'un très bon taux de renouvellement des anciens adhérents.
- 2) Ensuite nous avons reçu 32 421 €, capital de l'assurance vie d'une très ancienne adhérente Mademoiselle Geneviève Moncel décédée le 27 février 2014. Nous lui sommes très reconnaissant, cette somme permettra à notre association de mener à bien ses projets (notamment refonte du guide des sentiers, nouvelles publications, modernisation du site WEB etc.).
- 3) Enfin la Commune de Recloses nous a attribué une subvention exceptionnelle de 2000 € pour couvrir les frais de réalisation d'un nouveau sentier de promenade, le sentier n°20 à proximité de Recloses.

Sur le plan des charges les points suivants doivent être remarqués :

- 1) Nos stocks diminuent de 6 380 €. Cette diminution correspond à nos ventes de guides et publications mais aussi de la prise en compte de leur perte de valeur pour obsolescence pour laquelle nous avons utilisé la provision de 3 240 € constituée précédemment.
- 2) Une dépense importante de 2 826 € a été consacrée pour l'entretien des sentiers. Aux habituelles dépenses de peinture s'ajoutent l'équipement des 60 baliseurs en gilets et la contribution aux frais de restauration d'une peinture datant de 1880 de la Vierge Marie sur un rocher du sentier n°4 du Mont St Germain.
- 3) A ces dépenses s'ajoutent les nombreuses heures que nos bénévoles consacrent à notre association. On peut évaluer, à titre indicatif, à 6000 heures le temps passé par nos bénévoles ce qui donnerait évaluées à 10 € de l'heure environ 60 000 € (dont 2/3 pour les sentiers et 1/3 pour nos publications le fonctionnement de l'association et notre site). Cette contribution « gratuite » n'apparaît pas dans nos comptes, mais elle est déterminante pour l'activité de notre association au service du public.
- 4) L'aménagement du sentier n°20 à Recloses a coûté 2031 € en ligne avec la subvention reçue.
- 5) Des dépenses sur exercices antérieurs pour 6 549 € qui comprennent l'impression de la Voix de La Forêt 2013 réglée en 2014 (pour 5307€) et le loyer du dernier trimestre 2013 réglé en 2014 (pour 1242€).
- 6) Enfin nous soumettons à l'approbation de la présente Assemblée Générale la constitution d'une provision de 24 000 € pour charges.

Notre résultat ressort en faible excédent de 1 128 € (contre une perte de 5 413 € en 2013). Cependant ce résultat positif est du à l'utilisation, en partie (8 421€), du montant de l'assurance vie de Mademoiselle Moncel que nous n'avons pas affectée en totalité à la provision de 24 000 €. Sans ces 8 421€ notre

fonctionnement ressortirait encore en pertes. Il convient donc d'équilibrer à l'avenir notre fonctionnement par une augmentation de notre cotisation qui n'a pas été augmentée depuis 5 ans (AG du 12 juin 2010), nous soumettons donc à l'approbation de la présente Assemblée Générale une augmentation de nos cotisations pour l'exercice 2016.

Notre Bilan au 31 décembre 2014 présente une grande solidité avec des fonds propres importants de l'ordre de 90 000 € sans aucun endettement. Notre fonctionnement devant être équilibré à l'avenir nous pourrions consacrer l'essentiel de nos fonds mis en réserves à la réalisation de nos projets d'édition, de publication et de modernisation de notre site Internet, ainsi qu'à tous autres projets de protection de la Forêt de Fontainebleau ou d'accueil du public.

Rapport de Fidélité Audit, Commissaire aux Comptes »

M. Alain Guilmont, commissaire aux comptes, présente son rapport. Il certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Le Commissaire aux comptes souligne la nouvelle dynamique manifestée par l'association et la bonne tenue des comptes. Il salue en particulier l'importance du bénévolat évalué à 6000 heures soit donc à 60 000€.

Le président remercie le trésorier et le commissaire aux comptes. Il confirme la volonté du conseil d'administration de poursuivre l'amélioration du compte d'exploitation. Celle-ci passe en particulier par la maîtrise des coûts et l'élargissement du nombre des adhérents. L'augmentation du niveau des cotisations et une mesure allant également dans ce sens.

Le président soumet au vote les quatre résolutions suivantes :

RESOLUTIONS

Résolution n° 1 : Quitus, approbation du rapport moral et des comptes au 31 décembre 2014

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport moral, le rapport du trésorier et celui du commissaire aux comptes, approuve les actions menées en 2014. L'Assemblée décide, en utilisation de la donation de Mademoiselle Moncel, de constituer une provision de 24 000€ pour charges et dépenses futures et d'approuver les comptes arrêtés au 31 décembre 2014 qui présentent un résultat positif de 1 128 €. Elle décide d'affecter ce résultat au report à nouveau. L'Assemblée Générale donne quitus au président, au trésorier et au conseil d'administration pour leur gestion.

Adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

Résolution n°2 : Election et renouvellement de mandats d'administrateur

L'Assemblée Générale ratifie la nomination par le Conseil du 10 janvier 2014 de Monsieur Dominique Lejeune comme administrateur. Elle renouvelle les mandats de Madame Sabine Lavoué ainsi que ceux de Messieurs Jean Anizon, Philippe Gérard, Louis-René Theurot et Gérard Vallée qui sont arrivés à expiration. Ces administrateurs en conformité avec l'article 7 des statuts sont nommés pour quatre ans, soit donc jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2018. L'Assemblée prend

acte de la démission de Monsieur Grégoire Lewandowski et le remercie vivement pour son engagement au sein de l'Association.

Adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

Résolution n°3 : Cotisations

L'Assemblée Générale fixe le barème de cotisations suivant :

Membre adhérent : 30 €/an

Famille adhérente : 38 €/an

Association/société : 60 €/an ou plus

Membre bienfaiteur : 60 €/an ou plus

Adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

Résolution n°4 : Administration

Les convocations aux réunions du Conseil d'administration et de l'Assemblée Générale pourront être effectuées par Courrier Electronique.

Adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

Denis Bauchard, Président : Les priorités pour 2015

Pour l'année 2015, l'Association s'est fixé trois priorités : promouvoir la conduite apaisée, améliorer la propreté en forêt, contribuer positivement à l'élaboration du nouveau plan d'aménagement.

La conduite apaisée.

Le président rappelle que les AFF ont d'emblée apporté leur soutien au programme de conduite apaisée initié par l'État et poursuivi par le Département. Des relations fréquentes et fructueuses ont été établies avec les directeurs des routes successifs, Daniel Bascoul et maintenant Claude Lashermes.

Des résultats très positifs peuvent être constatés après plus de 15 ans de mise en œuvre de ce programme : le nombre d'accidents a diminué dans l'ensemble du département, même si leur nombre dans le massif reste significatif. Des points sensibles demeurent comme le carrefour du Touring Club. On peut constater un ralentissement bien que modeste de la vitesse sur les routes secondaires traversant la forêt. Des aménagements importants ont été réalisés : giratoires aux croisements les plus accidentogènes, passages piétonniers sécurisés.

Cependant, il reste encore beaucoup à faire. Nous attendons toujours les nouveaux panneaux plus dissuasifs, notamment ceux qui avertissent contre le risque de collision avec la grande faune. Nous regrettons que l'expérience de limitation de vitesse à 70 km/h n'ait pas été étendue à l'ensemble de la Route ronde. Certes ces résultats ont pu apparaître décevants, mais ne sont-ils pas dus à l'intermittence de la limitation de vitesse et aux contrôles insuffisants ? Nous pensons que la limitation de vitesse sur l'ensemble de la Route ronde, y compris dans son tronçon fréquenté par les poids lourds, contribuerait au ralentissement de flux du trafic. Certains carrefours dangereux, notamment celui du TCF précité, de Marlotte

ou de la Croix de Grand Maître mériteraient d'être équipés en giratoire. Enfin, aucun nouveau passage piétonnier sécurisé n'est envisagé. Après deux années de pause, il est indispensable que le programme de conduite apaisée soit mené avec une nouvelle vigueur.

La propreté de la forêt

Le rapport pour 2014 de l'Observatoire de la forêt de Fontainebleau fait état à la fois d'une amélioration globale et de dégradations ponctuelles. Il convient de saluer la mobilisation des services de propreté de l'ONF appuyé par le SMITOM, pour assurer la propreté de la forêt. De même les opérations propreté menées notamment sur les parkings se sont révélées efficaces. Cependant on peut constater des dégradations ponctuelles qui sont moins le fait d'usagers de la forêt que d'éléments extérieurs, particuliers ou entreprises déposant leurs gravats en forêt ; automobilistes de passage jetant des débris le long des routes, parfois sans même s'arrêter.

Pour faire face à cette situation, les Amis de la forêt estiment que des actions plus vigoureuses doivent être menées, notamment un soutien financier croissant du département accordé à l'ONF, un élargissement des opérations propreté notamment aux lisières des villes et des villages, des actions pédagogiques plus soutenues et mieux médiatisées, des actions de dissuasions plus fermes (augmentation du niveau des amendes, dépôt systématique de plainte et poursuites en justice). Nous savons que sur tous ces points nous avons l'appui de l'ONF, du SMITOM et des autorités de justice.

Gérard Tendron Vice Président : La révision de l'aménagement de la forêt

Un nouvel aménagement du massif forestier est en cours d'élaboration par l'ONF. Pour la période 2016-2035, un document unique pour les forêts de Fontainebleau et des Trois-Pignons doit fixer les objectifs principaux pour la période considérée : essences à cultiver par parcelle, âge d'exploitabilité, surfaces à régénérer, ainsi que la périodicité et les modalités des coupes et des travaux.

La description des stations a permis d'en préciser les potentialités, et un inventaire statistique de connaître les volumes et le nombre d'arbres par hectare, les classes d'âge représentées, ainsi que l'état sanitaire.

De ces études, on peut retenir quelques points saillants :

- une très grande diversité de potentialités selon les conditions écologiques locales : des plateaux limoneux calcaires très riches, des landes sèches sur grès, des sols superficiels à faible réserve en eau ;
- un traitement majoritairement irrégulier aux Trois-Pignons, régulier à Fontainebleau dont le retard dans la régénération est réel par rapport aux objectifs fixés en 1996 ;
- des peuplements en mosaïque, avec 3500 hectares de landes, chaos rocheux et stations à faible potentialité forestière, à base de bouleaux, de feuillus tendres, de pins et de chênes rabougris ; 8100 hectares à pin sylvestre dominant et peuplements feuillus dépérissants ; 7600 hectares de peuplements bien venants, majoritairement à base de chêne;
- un volume et une densité d'arbres à l'hectare faible, caractéristique de peuplements clairs, dont les capacités de régénération sont limitées, avec un fort pourcentage d'arbres adultes et un déficit de jeunes bois et de bois d'âges moyens;
- une progression des signes de dépérissement de nombreux peuplements et une extension naturelle du pin sylvestre.

Les Amis de la forêt se félicitent d'être associés à la préparation du futur aménagement. Ils ont exprimé leurs préoccupations et leurs souhaits en la matière, que je rappelle brièvement :

1-l'accueil du public. Cet objectif doit rester une priorité. Cependant la compatibilité de cet objectif avec la pérennité de la forêt impose le respect de codes de bonne conduite de la part des différentes catégories d'usagers, que l'ONF doit veiller à faire respecter. A ce titre, les AFF sont particulièrement attachés à la préservation des 300 km de sentiers de promenade qu'ils entretiennent et qui doivent rester à l'usage exclusif des piétons. Apparaissent également nécessaires, l'interdiction de la fréquentation des sites les plus fragiles, le maintien permanent de la propreté de la forêt, la préservation des paysages et des sites remarquables, en particulier par la conduite des exploitations forestières dans le respect du cahier des charges.

2-la préservation de la biodiversité. Elle est d'autant plus justifiée à Fontainebleau que cette forêt dispose d'une variété exceptionnelle de biotopes et d'écosystèmes qui se traduit par des habitats naturels d'intérêt communautaire, une richesse particulière de la faune et de la flore, dont certaines espèces sont endémiques. Dans les 1000 hectares de réserves biologiques intégrales les processus naturels d'évolution des peuplements permettent à des espèces de trouver des biotopes exceptionnels notamment dans les nombreux arbres morts qu'elles comportent, aucune exploitation n'y étant pratiquée. Nous ne souhaitons pas que les surfaces classées en réserve biologique (15% de la surface totale de la forêt aujourd'hui) soient encore augmentées. Il conviendrait au contraire d'évaluer l'intérêt de certaines d'entre elles et notamment de réserves dirigées, qui pourraient soit devenir réserves intégrales, soit être supprimées.

3- des peuplements forestiers en bon état. Ceci est indispensable afin d'assurer la pérennité de la forêt pour les générations futures et aussi pour maintenir des paysages de qualité.

Ce que nous souhaitons c'est que, en dehors des réserves biologiques, la gestion forestière permette de maintenir des peuplements forestiers en bon état sanitaire, adaptés aux conditions écologiques locales, équilibrés dans leurs classes d'âges, afin que régulièrement de jeunes peuplements viennent remplacer les peuplements mûrs, qui doivent être exploités. Le renouvellement de la forêt doit être assuré de manière régulière afin d'éviter les erreurs du passé et notamment une gestion trop conservatrice se traduisant par un vieillissement excessif des arbres dans certains cantons, qui deviennent impossible à régénérer naturellement, les fructifications diminuant avec le vieillissement.

Les dérèglements climatiques, qui vont probablement se poursuivre, se sont déjà traduits par des déficits marqués des précipitations pendant la saison de végétation entre avril et septembre, et des sécheresses récurrentes entre 2000 et 2010. Le dépérissement du hêtre en peuplement pur et du chêne pédonculé se manifeste dans différents cantons. Dans d'autres, les peuplements de pin sylvestre et de chêne sessile, bousculés par les grandes tempêtes, souffrent également. Ceci est d'autant plus marqué que les peuplements sont âgés, qu'ils se trouvent sur des sols sableux ou calcaires à faible réserve en eau, des sols acides ou des sols tassés.

Il apparaît donc indispensable dans le futur aménagement de veiller à :

-adapter le choix des espèces cultivées : réduire la place du hêtre en peuplement pur et le cantonner en sous-étage, remplacer les peuplements de chêne pédonculé par des chênes sessiles, tester l'acclimatation d'essences feuillues et résineuses mieux adaptées aux conditions climatiques futures, et en particulier plus résistantes aux faibles précipitations.

-conduire une sylviculture dynamique, avec des éclaircies fréquentes permettant, après exploitation, de conserver des arbres pouvant développer plus rapidement leur volume racinaire et leur surface foliaire, gage d'une plus grande résistance au vent et d'une meilleure résilience aux phénomènes climatiques extrêmes.

-**abaisser les âges d'exploitabilité**, afin de se prémunir des phénomènes de dépérissement qui s'accroissent avec le vieillissement. La régénération devrait être engagée à 180 ans pour le chêne et non plus 250 ans, 80 ans pour le pin et le hêtre et non plus 120 ans.

-**favoriser la régénération naturelle** des espèces écologiquement adaptées aux conditions de station et aux conditions climatiques locales, en éclaircissant progressivement le sous-étage.

-**favoriser les mélanges d'essences**, favorables à la résilience des peuplements.

Nous souhaitons vivement que toutes ces préoccupations soient prises en compte dans le futur aménagement.

INTERVENTION DU PREFET JEAN-LUC MARX.

Celui-ci axe son intervention autour du problème de la propreté en forêt. Sur la base du rapport établi par l'Association, il souligne la recrudescence du nombre des signalements concernant la propreté au sens large, qui ont augmenté de 80 % entre 2013 et 2014. Il note en particulier l'augmentation des dépôts sauvages de gravats et débris divers. Ceci représente pour l'ONF un coût de plus de 200.000 €, ce qui représente une charge très lourde malgré la participation financière du Conseil général de Seine et Marne. Des moyens ont été mis en place pour faire face à ce problème qui n'est pas d'ailleurs propre à la forêt de Fontainebleau. Ainsi des opérations propreté sont menées par l'ONF avec l'appui de communes et des associations, notamment les Amis de la forêt. Des actions pédagogiques sont menées notamment auprès des jeunes pour modifier les comportements. Ceci n'empêche pas l'utilisation également de moyens répressifs à l'égard des particuliers ou entreprises qui déposent des gravats en forêt de façon délibérée. L'action des collectivités locales qui bordent la forêt est également importante.

S'agissant de la circulation routière, le préfet se dit préoccupé par l'augmentation importante en 2014 des accidents avec en particulier une forte croissance du nombre des morts (+ 50%). La Seine et Marne se situe parmi dans « la lanterne rouge » des départements. Il entend redresser cette situation, notamment en renforçant les contrôles de sécurité routière

En terminant son intervention le préfet salue le rôle « d'observation et d'aiguillon » joué par l'association. Elle contribue ainsi à une meilleure gouvernance de la forêt.

DEBAT

Benjamin Beaussant, directeur interdépartemental de l'ONF

La multiplication des comportements inciviques a conduit l'ONF à consacrer des sommes croissantes pour assurer la propreté de la forêt. L'ONF mobilise régulièrement ses ouvriers forestiers sur des missions de propreté. Ils enlèvent chaque année environ 24 tonnes de déchets et gravats pour un coût de l'ordre de 300.000 €. S'agissant des déchets disséminés le long des routes, il a été convenu avec la direction des routes du Conseil départemental de généraliser le retrait des poubelles existant sur les parkings routiers, les moyens humains ainsi dégagés effectueront un piquetage approfondi des débris répandus sur les bas côtés. Les premiers résultats sont encourageants. Quant aux gravats, leur enlèvement peut être coûteux car il est souvent nécessaire d'utiliser une grue hydraulique. Des actions de répression ont été entreprises et ont bénéficié d'une écoute attentive du vice procureur chargé de l'environnement. Il convient de veiller à ce que les entreprises assurent bien le suivi de leurs déchets.

L'élaboration du plan d'aménagement se poursuit en concertation avec les associations concernées, notamment les Amis de la forêt.

Claude Lashermes, directeur des routes au Conseil départemental

Le bilan de 15 ans de conduite apaisée est largement positif. La sécurité routière dans le massif forestier de Fontainebleau s'est nettement améliorée à la suite notamment de l'aménagement de plusieurs carrefours et de la réduction du nombre de voies. S'agissant des projets de carrefours, il est prévu de redessiner celui de la Table du roi sous forme de deux giratoires. Les giratoires proposés par l'Association, notamment celui du TCF, n'ont pas la même priorité. Certains supposeraient un ajustement du périmètre de forêt de protection. Quant à la limitation de vitesse, l'expérience menée s'est révélée décevante. Le projet de limitation générale de vitesse à 80 km/h sur les routes secondaires, tel qu'il est envisagé au niveau national et pour l'expérimentation duquel la Seine et Marne s'était portée candidate, devrait permettre de reprendre le problème sur de nouvelles bases. Parmi les travaux routiers prévus figure le réaménagement du carrefour de l'obélisque à l'entrée de Fontainebleau, opération réalisée en partenariat avec l'ONF, la ville et le château de Fontainebleau. Le problème de la circulation des poids lourds dans le massif et à Melun reste entier après l'abandon de l'éco taxe. (M. Gérard Millet, maire de Melun, confirme que 3 à 4.000 camions par jour traversent Melun dont une partie très importante se retrouve sur la Route ronde). Le problème de leur détournement reste entier et ne pourra être résolu que par la création d'une rocade, qui est d'un intérêt régional, rejoignant Melun à l'autoroute du Sud, et dont la probabilité de réalisation reste hypothétique, pour des raisons de coût et de tracé. S'agissant de la sécurisation des passages piétonniers, le directeur des routes entend la poursuivre. Répondant à une question sur les difficultés pour les promeneurs de traverser le carrefour de Toulouse, il a évoqué la réflexion menée sur cette question qui avait conclu que des passages matérialisés ne paraissaient pas la meilleure solution : la vitesse des véhicules est ralentie à l'approche du giratoire et les piétons ont la priorité même sans passage matérialisé. Un passage piéton rend obligatoire pour les piétons de faire un détour pour les emprunter s'ils en sont à moins de 50m. Enfin la signalétique des routes traversant la forêt devrait être améliorée par la mise en place de panneaux tournants alertant sur les traversées d'animaux et de panneaux plus explicites aux entrées de la forêt.

Plusieurs participants interviennent sur différents sujets notamment le problème de la prostitution en forêt. Le développement de la présence des chenilles processionnaires en forêt et hors de la forêt est également évoqué.

A l'issue du débat, deux projets de motion sont adoptés, la première sur la conduite apaisée est adoptée à l'unanimité moins une abstention, l'autre sur l'amélioration de la propreté en forêt à l'unanimité

MOTIONS

Motion n°1 : Conduite apaisée

L'Association

- ° Réaffirme son soutien au programme de conduite apaisée mise en œuvre par le département de Seine et Marne et se félicite du dialogue fructueux qui s'est établi avec la direction des Routes du Conseil général ;
- ° Exprime sa satisfaction pour les progrès réalisés dans la mise en œuvre du programme de conduite apaisée, notamment en ce qui concerne l'aménagement de giratoires à des croisements dangereux ;
- ° Constate cependant que le nombre d'accidents relevés dans massif de Fontainebleau est supérieur à la moyenne départementale et reste donc globalement un point noir ;
- ° Rappelle son objectif de limiter la vitesse des véhicules à 70 km/h sur l'ensemble des routes secondaires traversant le massif, et souhaite que, dès 2015, l'ensemble de la Route ronde fasse l'objet de cette mesure
- ° Demande que, pour assurer le respect des limitations de vitesse, notamment sur les tronçons à 70 km/h , les contrôles soient intensifiés, notamment sur la route de l'Escargot ;
- ° Regrette que le programme expérimental de limitation de vitesse à 70 km/h sur 5 tronçons de routes secondaires du massif n'ait pas été étendu à de nouveaux tronçons depuis plusieurs années ;
- ° Réaffirme son soutien au programme de conduite apaisée dans ses différentes composantes: aménagements routiers, limitation de vitesse, sécurisation des passages piétonniers, amélioration de la communication ;
- ° Prend bonne note du projet de double giratoire de Table du Roi et que de nouveaux aménagements de giratoires soient étudiés et réalisés notamment aux carrefours du Touring Club, de Marlotte et de la Croix du Grand Maître ;
- ° Souhaite que la possibilité de détourner les poids lourds du massif forestier, notamment entre les carrefours du Grand Veneur et de la Table du Roi, soit étudiée sur de nouvelles bases ;
- ° Souhaite que de nouveaux passages sécurisés, si possible avec refuge central, soient aménagés, notamment au croisement avec les sentiers pédestres ;
- ° Souhaite que la mise en place de nouveaux panneaux aux entrées de la forêt, étudiés en concertation avec l'ONF, plus dissuasifs et mettant en garde contre les risques de collision avec la grande faune, soit effective dès que possible.

